

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 7 avril 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 29

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/04/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/04/2022
(accusé de réception du 12/04/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenant à la convention de coopération éducative et culturelle entre le conservatoire de musiques et le musée départemental breton

—————
La nuit des Musées est avancée du 21 mai 2022 au 14 mai 2022, c'est pourquoi il est nécessaire de réviser les termes de la convention de coopération éducative et culturelle entre le conservatoire de musiques et d'art dramatique et le musée départemental breton (délibération n°13 du conseil municipal du 3 février 2022). Par ailleurs, deux articles viennent compléter le dispositif réglementaire de la convention. Un avenant formalise ces évolutions.

Le ministère de la Culture a décidé d'avancer la nuit des Musées du 21 mai 2022 au 14 mai 2022.

En conséquence, la convention de coopération éducative et culturelle entre le conservatoire de musiques et d'art dramatique et le musée départemental breton doit faire l'objet d'une modification afin de préciser que des élèves du CMAD feront découvrir en musique les chansons du « Barzaz Breiz » lors de la Nuit des Musées, le samedi 14 mai 2022 et non le 21 mai 2022.

Par ailleurs, deux articles supplémentaires viennent compléter le dispositif juridique :

- un article relatif à la réglementation applicable au traitement des données à caractère personnel (RGPD) ;
- un article ouvrant la possibilité d'un recours sur la convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'avenant n°1 formulant ces modifications.